

DECRET N°81-290 du 19 Septembre 1981

chargeant le Camarade DOSSOU François,
Ministre des Transports et des Communi-
cations de l'intérim du Camarade
Girigissou GADO, Ministre des Travaux
Publics, de la Construction et de l'Ha-
bitat pour compter du 16 Septembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret n° 81-272 du 5 Septembre 1981 chargeant le Camarade
VILON-GUEZO Romain, Premier Vice-Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Prési-
dent de la République pour compter du 7 Septembre 1981.

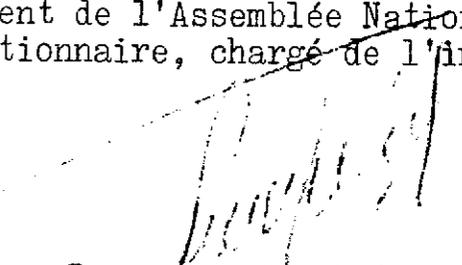
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 16 Septembre 1981, le Camarade DOSSOU
François, Ministre des Transports et des Communications est chargé
de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, de la Construction et
de l'Habitat pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Septembre 1981

pour le Président de la République,
le premier Vice-Président du Comité
Permanent de l'Assemblée Nationale
Révolutionnaire, chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MTC-MTPCH
6 Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN
DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-ISJ-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-